

BTS Professions immobilières



Les activités du technicien professions immobilières font appel à des connaissances juridiques, administratives et fiscales. Il assure principalement des fonctions commerciales et/ou de gestion-administration de biens immobiliers ou de copropriétés. Il prospecte et conseille les propriétaires désirant mettre en location ou vendre leur bien. Il recherche également des locataires ou des acquéreurs, rédige les annonces, assure les visites des logements et effectue le suivi des dossiers.

La gestion de copropriétés l'amène à administrer des immeubles collectifs appartenant à plusieurs propriétaires : il gère le suivi technique, le personnel d'immeuble, les relations avec les copropriétaires et l'application du règlement. Il prépare et anime des assemblées générales de copropriétaires (examen des problèmes de la copropriété, compte rendu de la gestion).

Il gère aussi les risques (souscription de polices d'assurance, déclaration et suivi des sinistres, recouvrement des impayés) et effectue la gestion comptable de la location ou de la copropriété, du cabinet et des déclarations fiscales et sociales.

► DEBOUCHES

La spécificité de ce BTS permet à son titulaire une insertion rapide : il travaille au sein de différents types d'entreprises, en agence, en société immobilière ou en cabinet d'administration de biens (gérance locative ou syndicats de copropriétaires).

Il peut également travailler en société de promotion-construction, ou en entreprise ou collectivité qui gère son propre patrimoine immobilier.

Selon la taille de la structure, il est confronté à des tâches diverses.

- **Dans les petites structures**, il est polyvalent, ses tâches recouvrent aussi bien les contacts quotidiens avec les clients que l'organisation administrative, comptable et informatique.
- **Dans les sociétés plus importantes**, il s'insère au sein de services spécialisés (juridique, fiscal, commercial, comptable, etc.) et peut assurer des responsabilités croissantes au sein de son service ou d'autres services.

METIERS ACCESSIBLES :

- administrateur(trice) de biens ;
- agent(e) immobilier(ière) ;
- syndic de copropriété...

► ACCES A LA FORMATION

En priorité :

- Bac ES, L et S ;
- Bac STG ;
- Bac pro Commerce ;
- Bac pro Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle).

Plan de classement : AGE 7000 15

Reproduction même partielle interdite sans autorisation et indication de la source.

► PROGRAMME

Matières	Horaires Hebdomadaires		Coefficients
	1 ^{re} année	2 ^e année	
Français	2	2	3
Langue vivante étrangère 1	3	3	2
Economie générale	2	2	
Economie d'entreprise	2	2	
Droit général et de l'immobilier	6	6	4
Techniques de l'immobilier	9	9	
Techniques du bâtiment	1	1	
Actions professionnelles	4	4	
Aides à la vie professionnelle	1	1	
Langue vivante étrangère 2 (facultatif)	2	2	1

Outre les matières du tableau ci-dessus affectées d'un coefficient, l'examen comprend les épreuves suivantes :

- économie générale et économie d'entreprise, coeff. 3 ;
- transaction et gestion immobilières, coeff. 5
- conduite et présentation d'activités professionnelles, coeff. 3 : présentation orale du dossier réalisé au cours des actions professionnelles et du stage en entreprise.

► DESCRIPTIF DES MATIERES

Droit général et de l'immobilier

Le cadre et les acteurs de la vie juridique, les droits et les biens, les obligations, les donations et les successions, les contrats, le droit social, le droit de l'urbanisme, le droit pénal.

Techniques de l'immobilier

- les techniques commerciales ;
- les techniques comptables, financières et fiscales ;
- les techniques administratives ;
- les techniques de communication professionnelle.

Techniques du bâtiment

- les règles et procédures de construction ; la réglementation et la sécurité ; les particularités de l'immobilier social ; la technologie du bâtiment.

Janvier 2009

Actions professionnelles

Elles permettent aux étudiants de déployer une activité pratique tenant compte des contraintes de la réalité professionnelle, d'établir et d'entretenir des relations avec les milieux professionnels.

- actions de prospection vente ou location ;
- étude de la concurrence ;
- suivi des relations agence / notaire ;
- inventaire des travaux à effectuer et contrôle de leur réalisation, etc.

Elles donnent lieu à la réalisation de fiches-bilan, servant de support à l'épreuve Conduite et présentation d'activités professionnelles.

Aide à la vie professionnelle : interventions de professionnels, séances d'information avec les organismes professionnels, etc.

NB : pour les étudiants issus d'autres séries que STG, 4 heures de cours supplémentaires par semaine sont consacrées aux enseignements économiques et juridique de base, outils bureautiques, techniques commerciales, comptables et administratives.

➤ STAGE

10 semaines sur les deux années (peut être prolongé de 4 semaines) dans au moins deux entreprises immobilières.

➤ STATISTIQUES

En 2008, dans l'académie d'Amiens : 44 élèves présentés, 28 admis.

➤ POURSUITE D'ETUDES

La finalité du BTS Professions immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant, il existe des possibilités de poursuites d'études qui restent conditionnées à de bons dossiers.

- **A l'université**, le titulaire de ce BTS peut envisager une licence professionnelle, par exemple dans l'académie d'Amiens :
 - Assurance, banque, finance spécialité conseiller gestionnaire de clientèle de particuliers, à l'IUT d'Amiens avec l'UFR d'économie et de gestion de l'UPJV et l'Institut d'administration des entreprises (IAE) ;
- **En école spécialisée** :
 - L'Ecole française des administrateurs de biens (EFAB) offre la possibilité d'effectuer des CQP dans le domaine de l'immobilier, par exemple : CQP négociateur immobilier ou CQP en gestion immobilière, etc.
 - L'Ecole supérieure des professions immobilières (ESPI) propose de poursuivre en 3^e année professionnelle, qui permet d'accéder à des emplois de niveau cadre.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Picardie, consultez le guide régional « Après le bac général et technologique en Picardie ».

➤ OU SE FORMER EN PICARDIE

• En lycée public :

- Lycée La Hotoie, Amiens 80

• En établissement privé :

- Institut régional d'enseignement technique supérieur, Saint-Quentin 02

➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez les documents Onisep :

- Guide régional « Après le Bac : choisir ses études supérieures » ;
- Dossiers « Après le bac 2009 » ;
- Diplômes « Les BTS » ;
- Infosup « Après un BTS ou un DUT » ;
- Grand Angle « Après un bac + 2 » ;
- Fiches métiers ONISEP.

Vous les trouverez : au centre de documentation et d'information (CDI) de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.